Vaud

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1978)**

Heft 481

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

insister sur le fait que ces saboteurs ont expressément déclaré être des adversaires des centrales atomiques. Cet acte montre que les adversaires militants des centrales nucléaires ne reculent pas devant la violence contre des choses, violence qui peut facilement dégénérer et se retourner contre des êtres humains".
Changer la société par le biais d'une nouvelle politique de l'énergie, c'est l'épouvantail que

---

A propos des dangers courrus par les "générations futures" chargées de gérer des stocks de déchets radioactifs, cette réponse caractéristique, qui gomme allègrement le 21e siècle: "Après 1000 - 2000 ans, les déchets hautement radioactifs stockés définitivement dans des couches géologiques stables ne présenteront pas plus de danger que certains minerais d'uranium. Après dix mille ans, l'irradiation est si faible qu'elle est comparable à l'irridiation naturelle du granit et du gneiss. Le danger d'irradiation résultant d'un entreposage définitif est purement théorique. Ce danger pourrait se concrétiser uniquement si, prochainement, de l'eau pénétrait dans l'entrepôt. Pour que le danger soit réel, il faudrait que l'eau dissolve les déchets radioactifs et parvienne à contaminer l'eau potable. Pour ce faire, l'eau doit traverser les couches de roches naturelles, une enceinte de béton, un cylindre d'acier pour parvenir finalement au coeur constitué de déchets vitrifiés. Cette eau devrait encore dissoudre le bloc de verre, retraverser toutes les couches géologiques, pour aboutir à la surface. Il s'agit en l'occurence de processus extrêmement lents dont la durée se situe entre cinq mille et plusieurs dizaines de milliers d'années".

---

devront agiter les conférenciers dûment drillés. Cela va jusque dans les détails: "Existent déjà des comités comprenant des représentants des cantons et de la Confédération qui préparent des documents concernant les prescriptions sur la climatisation des locaux, la préparation d'eau chaude et l'isolation. Des droits fondamentaux contenus dans la Consitution fédérale, en particulier la liberté du commerce et de l'industrie, pourraient être touchés par de telles prescriptions. Et le danger subsiste que l'on abuse de la question de l'énergie pour changer la société! La commission de la conception globale de l'énergie a déclaré s'opposer à ce que la politique de l'énergie soit utilisée à ces fins".
Pas un mot bien sûr – sauf des professions de foi émouvantes: "Une démocratie telle que la Suisse trouvera les moyens d'assurer toute la protection nécessaire et toute la liberté possible à tous les citoyens de bonne volonté" – sur les changements de société inhérents à l'avènement du nucléaire. Ou alors des réponses dont la brièveté indique bien que c'est là que le bât blesse. Ainsi à propos du Groupe de Bellerive: "Même si des personnalités connues font leur thèse de l'"Etat atomique", cela ne signifie pas pour autant qu'elle ne résiste pas à l'épreuve. Il y a dans d'inombrables domaines de notre monde industrialisé des conséquences nées des mesures de sécurité nécessaire. Un Etat de droit démocratique peut les maîtriser sans pour autant devenir policier".

VAUD

Lavaux: le linge sale des communes

Ont-ils assez tergiversé, ont-ils renâclé à la tâche, les députés vaudois de la majorité bourgeoise lorsqu'il s'est agi la semaine dernière de passer aux actes, de voter la loi d'exécution répondant à l'article constitutionnel adopté par le peuple en juin 1977 et sauvegardant le site de Lavaux! Combats d'arrière-garde certes, mais révélateurs d'une confusion des valeurs farouchement entretenue depuis des mois: l'application d'un plan de protection cantonal ne peut que "porter atteinte" à l'autonomie des communes englobées dans son périmètre; mais rien ne sert de s'en offusquer indéfiniment il a fallu, en dernier recours, en appeler précisément à la volonté populaire dans le canton pour mettre enfin le holà au laisser-faire de quelques autorités communales en matière de constructions dans le merveilleux vignoble que l'on sait.
Le plan adopté (définitivement en février prochain?), il restera à payer la facture des indemnisations prévisibles: le "précédent neuchâtelois", décret de 1966 sur la protection des sites naturels, inclinerait à un certain optimisme... pour l'état des finances cantonales. Le problème le plus aigu qui sous-tendait toute l'histoire de "Sauver Lavaux", celui du statut du sol, étant resté en marge des débats, le plus significatif sera le retentissement de cette expérience sur l'aménagement du reste du canton de Vaud: bien que les menaces d'appel au bon sens de la majorité cantonale pointent ici ou là, il n'est pas souhaitable que la préservation des régions qui demeurent en point de mire des promoteurs se fasse d'une manière aussi contraignante. La leçon de Lavaux portera-t-elle ses fruits dans les communes encore sous le joug d'intérêts immobiliers particuliers? Ne doit pas servir d'oreiller de paresse l'esprit de conciliation dont a fait preuve dans cette affaire le Département des travaux publics vaudois qui a eu recours, pour établir son plan de protection, aux services de l'architecte qui avait auparavant été mandaté par les communes concernées, groupées dans la "communauté intercommunale d'urbanisme de Lavaux", pour mettre au point leur plan directeur régional.

NOTES DE LECTURE

236 pages d'oxygène

J'applaudis. Je crie: "bravo!". Je dis: "merci!". Je tire mon chapeau et je salue.
Les bons ouvrages sur la forêt sont plutôt rares et souvent fort chers. Celui que vient de publier l'Office du Livre (Fribourg) et que diffuse "24 Heures" est superbe. Superbe. Titre: "Nos forêts – un monde à découvrir". Prix: env. 50 francs.
Un bouquin pareil, ça me rend heureux. J'enfile mes bottes et je vais faire une pistée dans les bois.

Gil Stauffer